



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts de l'efficacité énergétique****Huitième session**

Genève, 20 et 21 septembre 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la huitième session**Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, les 20 et 21 septembre 2021¹.**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Observations liminaires.
4. Séance plénière d'introduction.
5. Améliorer l'efficacité énergétique dans l'industrie.
6. Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.
7. Libérer le potentiel d'efficacité énergétique en s'appuyant sur la transition numérique.
8. Dialogue sur les réglementations et les stratégies visant à surmonter les obstacles à l'amélioration de l'efficacité énergétique.
9. État d'avancement de l'exécution du plan de travail du Groupe d'experts pour 2020-2021 et éléments relatifs au projet de plan de travail pour 2022-2023.
10. Questions diverses.
11. Dates de la prochaine session.
12. Adoption des conclusions et recommandations.
13. Adoption du rapport et clôture de la session.

¹ Les représentants qui participent à des réunions au Palais des Nations sont priés de s'inscrire en ligne (<https://indico.un.org/event/1000131/>) ou par courriel (energy.efficiency@un.org), au moins deux semaines avant le début de la session. Les représentants qui assisteront en personne à la réunion sont priés de se présenter, au moins quarante-cinq minutes avant le début de celle-ci, à l'entrée située au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix, pour obtenir un badge d'identification.



II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2021/1 – Ordre du jour provisoire annoté

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

On trouvera les documents de la session sur le site Web dès qu'ils seront disponibles². Une version détaillée du calendrier pourra être consultée sur le site Web à l'approche de la session.

Compte tenu des restrictions de voyage dues à la pandémie de COVID-19, la présente session aura lieu selon un format hybride, permettant la participation en ligne et la participation en personne.

2. Élection du Bureau

À sa sixième session, en 2019, le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique (ci-après, le Groupe d'experts) a élu M^{me} Antonela Solujić (Serbie), M. Romanas Savickas (Partenariat entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Université technique du Danemark (PNUE-DTU), Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague) et M. Piyush Verma (Centre international de recherche sur l'énergie) Vice-Présidents pour deux ans, soit jusqu'à la fin de la huitième session, en 2021.

À sa septième session, en 2020, le Groupe d'experts a reconduit M. Aleksandar Dukovski (Centre macédonien pour l'efficacité énergétique) dans ses fonctions de Président. Il a également reconduit M. Andrei Miniiankou (Biélorus), M^{me} Natalia Jamburia (Géorgie) et M. Kostiantyn Gura (Ukraine), et a élu M. Vahagn Atayan (Arménie), M^{me} Sanja Kapetina (Bosnie-Herzégovine) et M. Mikhail Sonin (Fédération de Russie) (remplacé par la suite par M. Petr Bobylev) à la vice-présidence. Il a en outre reconduit M. Martin K. Patel (Université de Genève) et M. Zlatko Pavicic (Réseau croate des innovateurs) dans leurs fonctions de Vice-Présidents, et M. Stefan M. Buettner (Institut pour l'efficacité énergétique dans la production) dans ses fonctions de Coprésident de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie et de Vice-Président de droit. Le Groupe d'experts a invité M. Benoit Lebot (conseiller principal au Ministère français de l'environnement) et M^{me} Alisa Freyre (experte indépendante) à rejoindre le Bureau pour renforcer ses activités, et a également invité M. Hannes Mac Nulty (Mac Nulty Consulting) à continuer d'assumer la coprésidence de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie et à être Vice-Président de droit, et M. Vahram Jalalyan (Programme des Nations Unies pour le développement en Arménie) à coprésider l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments et à être Vice-Président de droit. Le mandat du Président et des membres du Bureau élus est de deux ans.

Les membres du Groupe d'experts qui siègent à son Bureau sont les suivants :

a) Jusqu'à la conclusion de la huitième session : M^{me} Antonela Solujić (Serbie), M. Romanas Savickas (Partenariat PNUE-DTU, Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague) et M. Piyush Verma (Centre international de recherche sur l'énergie) en tant que Vice-Présidents ;

b) Jusqu'à la conclusion de la neuvième session : M. Aleksandar Dukovski en tant que Président et M. Vahagn Atayan (Arménie), M. Andrei Miniiankou (Biélorus), M^{me} Sanja Kapetina (Bosnie-Herzégovine), M^{me} Natalia Jamburia (Géorgie), M. Petr Bobylev (Fédération de Russie), M. Kostiantyn Gura (Ukraine), M^{me} Alisa Freyre, M. Benoit Lebot, M. Martin K. Patel et M. Zlatko Pavicic en tant que Vice-Présidents, ainsi que, en tant que Vice-Présidents de droit, M. Stefan M. Buettner et M. Hannes Mac Nulty (Coprésidents de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie) et M. Vahram Jalalyan et

² Voir <https://unece.org/info/events/unece-meetings-and-events/sustainable-energy/energy-efficiency>.

M^{me} Irena Perfanova (Coprésidents de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments).

Le Groupe d'experts est invité à élire les membres du Bureau.

3. Observations liminaires

Le Président présentera des observations liminaires.

4. Séance plénière d'introduction

Les experts seront invités à participer à un débat sur des questions d'actualité. L'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie, l'Équipe spéciale sur les normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments et l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie animeront le débat.

5. Améliorer l'efficacité énergétique dans l'industrie

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2021/3 – Voie à suivre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie manufacturière : facteurs déterminants en vue d'une évaluation au niveau économique des mesures de décarbonisation dans l'industrie

Les activités du Groupe d'experts consacrées à l'efficacité énergétique dans l'industrie sont réalisées par l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie. À sa vingt-neuvième session (25-27 novembre 2020), le Comité de l'énergie durable a pris note du projet de plan d'action pour l'efficacité énergétique dans l'industrie (ECE/ENERGY/GE.6/2020/3) élaboré par l'Équipe spéciale, accueilli favorablement le rôle confié à la CEE dans l'exécution de ce plan d'action, prolongé le mandat de l'Équipe spéciale pour la période 2021-2022 et chargé celle-ci d'exécuter le plan d'action (ECE/ENERGY/133).

L'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie travaille par conséquent à l'exécution du plan d'action tout en continuant de prendre part aux activités et projets connexes, notamment au projet intitulé « Mieux comprendre les conséquences et les perspectives liées à la transition du secteur de l'électricité et des secteurs à forte intensité d'énergie de la région de la CEE vers la neutralité carbone d'ici à 2050 ».

L'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie, dans le cadre de son plan d'action, a entrepris une étude sur les mesures économiques susceptibles de réduire l'empreinte des gaz à effet de serre. Les résultats de cette étude sont présentés dans le document intitulé « Voie à suivre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie manufacturière : facteurs déterminants en vue d'une évaluation au niveau économique des mesures de décarbonisation dans l'industrie » (ECE/ENERGY/GE.6/2021/3). Dans ce document, l'Équipe spéciale recense six types de mesures qui diffèrent par leurs incidences sur les investissements et les coûts d'application, évalue ces mesures du point de vue économique et montre les limites, les avantages et les inconvénients des diverses mesures s'agissant des actions à entreprendre et de leurs conséquences. Le Groupe d'experts sera invité à approfondir la question et à proposer de nouvelles mesures.

6. Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2021/4 – Normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments : analyse des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de performance

Les activités du Groupe d'experts consacrées à l'efficacité énergétique des bâtiments sont réalisées par l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments, qui a été créée sous les auspices du Comité du développement urbain, du

logement et de l'aménagement du territoire et du Comité de l'énergie durable et qui travaille dans le cadre du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique.

La CEE réalise un projet sur le renforcement des capacités nationales d'élaboration et d'application de normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE. Le projet est supervisé par l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments. L'une des activités du projet consiste à réaliser une analyse des écarts entre les objectifs de performance fixés dans les Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments (ECE/ENERGY/GE.6/2020/4) et les normes actuelles d'efficacité énergétique et leur mise en œuvre dans un certain nombre de pays. L'analyse est achevée, et l'étude est disponible en ligne. Elle examine la situation en Europe du Sud-Est (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine du Nord, Monténégro et Serbie), en Europe de l'Est (Biélorus, République de Moldova et Ukraine), dans le Caucase (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie), en Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan et Tadjikistan, Turkménistan) et dans la Fédération de Russie.

À sa septième session (22 et 25 septembre 2020), le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique a demandé que les résultats de l'analyse lui soient communiqués à sa huitième session (ECE/ENERGY/GE.6/2020/2). Le document intitulé « Normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments : analyse des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de performance » (ECE/ENERGY/GE.6/2021/4) a été établi comme suite à cette demande. Il renferme les principales conclusions tirées de l'analyse des écarts et les recommandations relatives à la réalisation des objectifs de performance énoncés dans les Orientations-cadres pour l'élaboration de normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments. Le document sera présenté au Groupe d'experts pour de nouvelles consultations.

7. Libérer le potentiel d'efficacité énergétique en s'appuyant sur la transition numérique

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2021/5 – « Améliorer l'efficacité des bâtiments en s'appuyant sur la transition numérique – Recommandations de l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie ».

Les activités du Groupe d'experts consacrées à la transition numérique sont réalisées par l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie.

Consciente du fait que le secteur du bâtiment consomme plus d'un tiers du volume mondial d'énergie finale, l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie s'est attachée à explorer les possibilités que les technologies numériques offrent pour améliorer la performance énergétique des bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels à tous les stades de leur cycle de vie (construction, occupation ou rénovation).

Ce travail a conduit l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie à élaborer un document fondé sur des observations factuelles, intitulé « Améliorer l'efficacité des bâtiments en s'appuyant sur la transition numérique – Recommandations de l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie » (ECE/ENERGY/GE.6/2021/5), qui décrit dans le détail le rôle que les technologies numériques pourrait jouer et s'efforce de sensibiliser les décideurs et les acteurs sur les avantages, risques, incertitudes et solutions de compromis qui s'y rapportent. Le document contient également des recommandations essentielles que le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique et le Comité de l'énergie durable devront examiner. Le Groupe d'experts sera invité à examiner le document et affiner les recommandations, selon qu'il conviendra.

8. Dialogue sur les réglementations et les stratégies visant à surmonter les obstacles à l'amélioration de l'efficacité énergétique

Le dialogue sur les réglementations et les politiques visant à surmonter les obstacles à l'amélioration de l'efficacité énergétique aura lieu dans le cadre d'une séance plénière. La séance plénière sera l'occasion d'un débat récapitulatif autour des thématiques évoquées plus

haut et permettra aux participants d'échanger des conclusions concernant les points abordés et de s'interroger sur la façon de surmonter les difficultés recensées et de saisir les occasions offertes. Les participants se pencheront également sur les possibles prochaines étapes que le Groupe d'experts pourrait suivre conformément à son plan de travail pour 2022-2023 (ECE/ENERGY/2021/10).

9. État d'avancement de l'exécution du plan de travail du Groupe d'experts pour 2020-2021 et éléments relatifs au projet de plan de travail pour 2022-2023

Document(s) : ECE/ENERGY/2021/10 – Plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2022-2023

Le Groupe d'experts fera le point sur ses activités en 2020-2021 et sur l'exécution de son plan de travail pour 2020-2021 (ECE/ENERGY/2019/8).

Le Groupe d'experts examinera également son de plan de travail pour 2022-2023 (ECE/ENERGY/2021/10), qui a été approuvé à l'issue d'une procédure écrite et soumis au Comité de l'énergie durable pour examen à sa trentième session. Le Groupe d'experts sera invité à préciser les étapes concrètes de l'exécution du plan de travail pour 2022-2023.

10. Questions diverses

Le Groupe d'experts pourra débattre de toute autre question pertinente soulevée avant ou pendant la session et relevant de son mandat. Les délégations sont invitées à indiquer à l'avance au secrétariat et au Président si elles souhaitent aborder une question au titre de ce point de l'ordre du jour.

11. Dates de la prochaine session

Le Groupe d'experts sera invité à confirmer les dates de sa neuvième session, laquelle devrait se tenir à Genève les 3 et 4 octobre 2022.

12. Adoption des conclusions et recommandations

Document(s) : GEEE-7/2021/INF.1 – Draft Conclusions and Recommendations arising from the eighth session of the Group of Experts on Energy Efficiency (Projet de conclusions et de recommandations issues de la huitième session du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique).

Les projets de conclusions et de recommandations seront communiqués aux participants et aux représentations permanentes à Genève dix jours au moins avant le début de la réunion.

Le Groupe d'experts sera invité à adopter les conclusions et les recommandations.

13. Adoption du rapport et clôture de la session

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2021/2 – Rapport du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique sur sa huitième session

Le Président, avec le concours du secrétariat, récapitulera les conclusions et recommandations adoptées.

Le Président du Groupe d'experts et le secrétariat établiront le rapport de la session, y compris les conclusions et recommandations, en vue de leur examen et approbation par les représentants.

Le Groupe d'experts sera invité à adopter son rapport établi sur la base du projet élaboré par le secrétariat. Le Président prononcera ensuite la clôture de la réunion.
